

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 MAI 2026

DELIBERATION N°CP2026- 05/1/2 DOSSIER N°7474	SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE - SECTEUR PROTECTIONS DES PERSONNES ET DES BIENS - ANNÉE 2026
---	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Service Ressource Partagé*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : SUBVENTIONS DÉPARTEMENTALES AU TITRE DU SOUTIEN A
LA VIE ASSOCIATIVE - SECTEUR PROTECTIONS DES PERSONNES ET
DES BIENS - ANNÉE 2026**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;
VU la délibération n°CD2025-12/1/10 de l'assemblée départementale du 12 décembre 2025 adoptant le règlement général d'attribution des subventions départementales aux associations au titre du soutien à la vie associative ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-05/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions suivantes pour l'exercice 2026 détaillées ci-après pour un montant total de **7 000 €** :

ORGANISME DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	PARTENAIRES PUBLICS SOLLICITÉS	DÉCISION
Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine	fonctionnement	FDVA, Région Direction de la Coopération, Fonds Européens	500 €
Unité de Développement des Premiers Secours de la Creuse	fonctionnement	Communes, Assurances	2 500 €
Protection Civile de la Creuse	fonctionnement	Communes	4 000 €

- d'autoriser La Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes seront imputées sur le Budget Principal, ligne budgétaire référence fonctionnelle 020 article 65748 et sur la référence fonctionnelle 18 article 65748.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET